

VILLE DE SAINTE FOY LA GRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 2022-031-DEL			
Objet : Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2022			
Conseillers en exercice	23	Pour	16
Conseillers présents	14	Contre	0
Quorum	12	Abstention	0
Conseillers représentés	2	L'an 2022, le 1 juin 2022 à 20h, les conseillers municipaux de la Commune de Sainte Foy La Grande, légalement convoqués se sont réunis en mairie de Sainte Foy la Grande, sous la présidence de Madame GUIONIE Christelle, Maire.	
Suffrages exprimés	16		
Date convocation	27 mai 2022		
Date affichage	27 mai 2022	de Madame GUIONIE Christelle, Maire.	
Jean Marc Escarmant a été élu secrétaire de séance.			

Nom	Présent	Excusé, procuration à
GUIONIE Christelle	X	
NOUVEL Philippe	X	
SAHRAOUI Marc	X	
DRIOT Catherine	X	
MAS François	X	
DELAGE Angélique	X	
ARGELES Serge	X	
BELTRAMI Bruno		
BRAIT Bénédicte		
CHOUIT Benachir	X	
DELINEAU Nadia		Delage
DRUART Jérôme		
ESCARMANT Jean Marc	X	
EYMERIE Gaëlle	X	
GINOUX Gilles		
GOLFIER Philippe		
LAPALU Isabelle	X	
LAULHAU Hervé		
LOUART Michèle		Lapalu
MARLEE Serge	X	
MARTI Lucette	X	
SELLIER DE BRUGIERE Sophie		
TOULOUSE Brigitte	X	

Objet : Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2022

En application de l'article L. 2121-26 du Code général des collectivités territoriales

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Madame le Maire ouvre la séance et laisse la parole à Hervé Laulhau, conseiller municipal, qui estime avoir été évincé de la tenue du scrutin du 1^{er} tour de l'élection présidentielle. Hervé Laulhau indique avoir vu des individus extérieurs au Conseil Municipal et qu'il trouve cela anormal.

Madame le Maire lui répond qu'elle n'a fait qu'appliquer le droit et que c'est la loi qui impose de donner la priorité aux assesseurs nommés par un parti politique. En l'état, la personne extérieure au Conseil Municipal a été désigné par un candidat à l'élection présidentielle.

Hervé Laulhau précise qu'il s'était porté volontaire pour quelques heures et qu'il aurait souhaité une réponse. Madame le Maire lui présente ses excuses en lui rappelant les nombreux arrêts maladies dans la collectivité du fait de l'épidémie de Covid-19 et que ce sont les volontaires avec la plus grande disponibilité horaires qui ont été retenus.

Serge Argeles est élu secrétaire de séance.

	<p align="center">Ajout d'un point à l'ordre du jour, en fin de séance</p> <p align="center"><i>Madame le Maire indique qu'il manquait un intitulé de délibération dans la convocation, présent dans la note de synthèse, relatif au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur le terrain de l'aérodrome, et propose de l'ajouter à l'ordre du jour.</i></p> <p align="center">ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.</p>
2022_019_DEL	<p align="center">Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2022</p> <p align="center"><i>Aucune observation, ni question n'est soulevée.</i></p> <p align="center">ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.</p>
2022_020_DEL	<p align="center">Délibération autorisant la conclusion d'un avenant à la convention portant protocole de télétransmission des actes</p> <p align="center"><i>Madame le Maire précise que ce changement de prestataire s'inscrit dans une démarche de modernisation des services et que l'opérateur choisi est un prestataire public en lieu et place de l'ancien prestataire privé et payant.</i></p> <p align="center">ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.</p>
2022_021_DEL	<p align="center">Délibération portant approbation de la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays Foyen</p> <p align="center"><i>Madame le Maire donne la parole à Marc Sahraoui, adjoint qui présente les différentes modifications apportées au statut de la communauté de communes.</i></p> <p align="center"><i>François Mas, adjoint, demande si c'est la communauté de communes qui assurera désormais le subventionnement des associations et notamment de l'Atelier 104. Marc Sahraoui précise qu'en effet, la dotation de solidarité reversée par les communes aux associations a été supprimée et que c'est la communauté qui gèrera en direct.</i></p>

	ADOPTÉE A L'UNANIMITE.
2022_022_DEL	<p>Délibération portant adoption du Compte de gestion 2021 du budget général</p> <p><i>Gilles Ginoux, conseiller municipal rejoint la salle du Conseil Municipal avant l'ouverture du débat sur ce projet de délibération.</i></p> <p><i>Madame le Maire donne la parole à Philippe Nouvel, adjoint.</i></p> <p><i>Bruno Beltrami, conseiller municipal, indique que l'opposition votera contre l'ensemble des délibérations budgétaires car la commission des finances ne s'est pas réunie et parce que les documents n'ont pas été transmis dans les temps.</i></p> <p><i>Madame le Maire précise que le compte de gestion n'a été transmis par le trésor public que ce-jour, et qu'il n'a donc pas été possible de le transmettre avant. En revanche, il est à la disposition de quiconque souhaite le consulter en Mairie.</i></p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE A LA MAJORITE.</p> <p>(VOTES CONTRE : M. GOLFIER Philippe, M. BELTRAMI Bruno, M. LAULHAU Hervé, Mme. SELLIER DE BRUGIERE Sophie PAR REPRESENTATION, Mme BRAIT Bénédicte PAR REPRESENTATION)</p>
2022_023_DEL	<p>Délibération portant adoption du Compte administratif 2021 du budget général</p> <p><i>Madame le Maire donne la parole à Philippe Nouvel, adjoint.</i></p> <p><i>Philippe Nouvel, adjoint, présente les éléments du compte administratif et attire l'attention du Conseil Municipal sur la baisse continue des dépenses de fonctionnement, expliquée par une gestion rigoureuse. Il précise également que la hausse des recettes de fonctionnement est due à la recherche des atténuations de charges et au doublement des droits de mutation.</i></p> <p><i>Madame le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal élit Philippe Nouvel président de la séance, à l'unanimité.</i></p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE A LA MAJORITE.</p> <p>(VOTES CONTRE : M. GOLFIER Philippe, M. BELTRAMI Bruno, M. LAULHAU Hervé, Mme. SELLIER DE BRUGIERE Sophie PAR REPRESENTATION, Mme BRAIT Bénédicte PAR REPRESENTATION)</p>
2022_024_DEL	<p>Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget général</p> <p><i>Madame le Maire, de retour dans la salle et président à nouveau la séance, donne la parole à Philippe Nouvel, adjoint.</i></p> <p><i>Aucune observation, ni question n'est soulevée.</i></p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE A LA MAJORITE.</p> <p>(VOTES CONTRE : M. GOLFIER Philippe, M. BELTRAMI Bruno, M. LAULHAU Hervé, Mme. SELLIER DE BRUGIERE Sophie PAR REPRESENTATION, Mme BRAIT Bénédicte PAR REPRESENTATION)</p>
2022_025_DEL	<p>Délibération portant vote du taux des impôts 2022</p> <p><i>Madame le Maire indique qu'il n'est souhaité aucune hausse des impôts communaux.</i></p> <p><i>Aucune observation, ni question n'est soulevée.</i></p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE A L'UNANIMITE.</p>

2022_026_DEL	<p align="center">Délibération portant vote du Budget primitif 2022</p> <p><i>Madame le Maire donne la parole à Philippe Nouvel, adjoint. Philippe Nouvel présente le projet de budget chapitre par chapitre Pour la section fonctionnement, il précise notamment qu'une augmentation conséquente des fluides a été prévue, au regard de la situation internationale. Une hausse des charges de personnel est également anticipée au regard des avancements de grades et des personnels en fin de carrière. Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur Nouvel précise que la réflexion engagée sur la domanialité publique devrait entraîner une hausse du compte 70 « Produits des services et du domaine ». Il est également indiqué que la somme de 80 000 € est prévue pour les dépenses imprévues.</i></p> <p><i>Pour la section investissement, Philippe Nouvel présente les différentes opérations prévues et précise que le projet d'école maternelle doit être inscrit en totalité pour se tenir aux règles mais il s'étendra sur plusieurs années. Il indique enfin que la vente d'un immeuble est prévue pour 2022. Bruno Beltrami, conseiller municipal, souhaite savoir de quel bâtiment s'agit-il. Philippe Nouvel lui indique qu'il s'agit d'un immeuble reçu en 2016, le 31 rue Denfert Rochereau.</i></p> <p align="center">ADOPTÉE A LA MAJORITE.</p> <p>(VOTES CONTRE : M. GOLFIER Philippe, M. BELTRAMI Bruno, M. LAULHAU Hervé, Mme. SELLIER DE BRUGIERE Sophie PAR REPRESENTATION, Mme BRAIT Bénédicte PAR REPRESENTATION)</p>
2022_027_DEL	<p align="center">Délibération autorisant le Maire à apposer une plaque commémorative en l'hommage de Monsieur Pierre Cassignard</p> <p><i>Madame le Maire donne la parole à Angélique Delage, adjointe.</i></p> <p><i>Angélique Delage indique qu'un hommage sera rendu le samedi 14 mai, en même temps que le festival du collectif Al'fonce. Hervé Laulhau, conseiller municipal, demande si l'endroit sera nommé « Place » ou « Esplanade » Pierre Cassignard. Angélique Delage lui précise que, après discussion avec la famille, le lieu sera dénommé « Place Pierre Cassignard ».</i></p> <p align="center">ADOPTÉE A L'UNANIMITE.</p>
2022_028_DEL	<p align="center">Délibération autorisant le dépôt d'un dossier demande de subvention auprès du SDEEG pour le remplacement de l'éclairage public du Pont Montaigne</p> <p><i>Madame le Maire donne la parole à Serge Argeles, conseiller municipal. Aucune observation, ni question n'est soulevée.</i></p> <p align="center">ADOPTÉE A L'UNANIMITE.</p>

2022_029_DEL	<p>Délibération autorisant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour un projet de centrale photovoltaïque sur le terrain de l'aérodrome <i>Madame le Maire donne la parole à Marc Sahraoui, adjoint.</i> <i>Marc Sahraoui précise que le projet concerne 6 hectares de terrain et qu'il permettrait la production de 6,5 Mw par an, soit l'équivalent de la consommation d'une commune de 3 000 habitants. Une telle installation pourrait permettre de couvrir les besoins d'une commune comme Sainte-Foy-la-Grande et d'être labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.</i></p> <p><i>Bruno Beltrami, conseiller municipal, souhaite appeler à la vigilance sur le délai, estimant qu'un délai d'un mois demeure assez court pour tout analyser.</i></p> <p><i>Madame le Maire lui précise que la commune sera vigilante dans la construction d cahier des charges à adapter le délai si besoin.</i></p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE A L'UNANIMITE.</p>
2022_030_DEL	<p>Délibération autorisant la signature de la convention SUDOC avec l'université de Bordeaux <i>Madame le Maire donne la parole à Angélique Delage, adjointe.</i></p> <p><i>Aucune observation, ni question n'est soulevée.</i></p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE A L'UNANIMITE.</p>

Madame le Maire donne la parole à Marc Sahraoui, adjoint, qui souhaite parler de la journée du 13 mai. Il indique que la commune va se servir de la visite des logements des SCI BIOT par le mandataire judiciaire pour lancer une opération séduction à l'endroit des investisseurs et des familles de Bordeaux, Bergerac etc.

Il y aura plusieurs opportunités présentées : la vente des 31 immeubles des SCI BIOT, la vente de l'ancienne Gendarmerie par le Département de la Gironde. Cela permettra de mettre en avant Sainte-Foy-la-Grande et ces offres, afin de réduire la vacance.

François Mas, adjoint, demande si la journée se reproduira ? Marc Sahraoui indique que la possibilité n'est pas écartée, plutôt avec les professionnels de l'immobilier Foyens.

Hervé Lauthau, conseiller municipal, demande s'il s'agira d'un lot unique pour les immeubles BIOT ? Marc Sahraoui précise que l'allotissement sera sans doute permis, mais que les lots seront présentés individuellement. C'est l'offre la plus haute, pour chaque bien, qui sera retenue par le mandataire.

Bruno Beltrami, conseiller municipal, demande si l'objet de cette journée est d'informer les investisseurs sur Sainte-Foy-la-Grande ? Marc Sahraoui lui répond qu'il s'agit également d'attirer des familles et d'avoir des propriétaires occupants.

Hervé Lauthau demande quand ces ventes sont censées être terminées ? Marc Sahraoui précise qu'à l'heure d'aujourd'hui la date de dépôt des offres est fixée au 30 juin.

Bruno Beltrami indique s'étonner de la vente par le Département, il pensait que celui-ci avait cessé toute cession immobilière en réponse à la crise Ukrainienne. Madame le Maire lui répond que le Département a fait tout un travail sur les logements de fonction en état d'accueillir des familles Ukrainiennes mais que les cessions immobilières n'ont pas cessées pour autant.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le 04/06/2022 SLO

ID : 033-213304025-20220601-2022_031_DEL-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, APPROUVE LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022 À L'UNANIMITE.

**Fait à Sainte Foy la Grande, le 01 juin 2022,
Christelle GUIONIE,
Maire,**

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE 02 JUIN 2022

Christelle GUIONIE,
Maire,

